

A27

— 5 —

S. S. 239-29

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, modifiant la procédure instituée par l'article 10 de la loi du 20 mars 1883 et par les articles 41 à 50 du décret du 7 avril 1887 pour la construction d'office des maisons d'école. (N° 147, année 1903.)

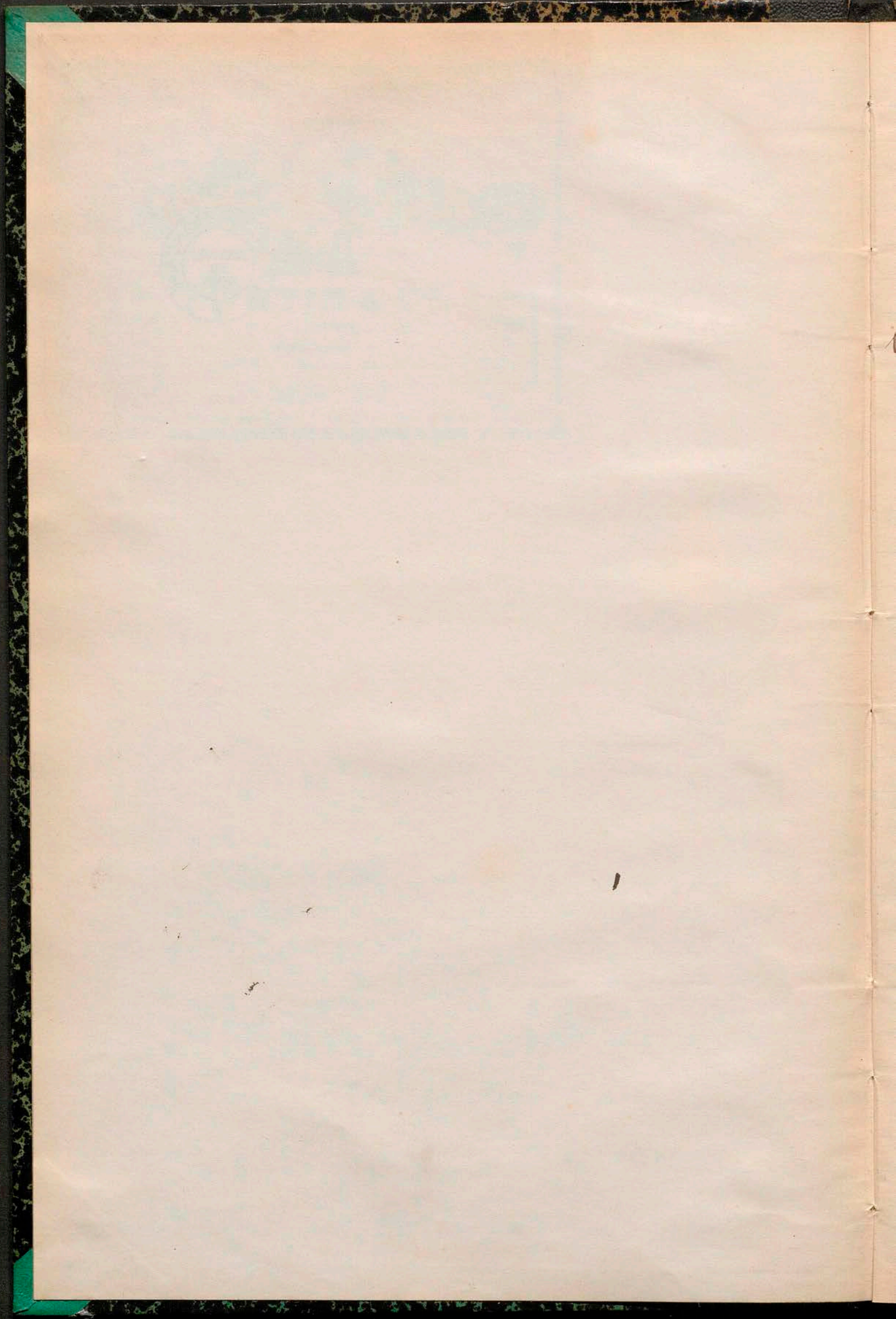
(Nommée le 29 mai 1903.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : BÉRAUD.
2^e — MONSSERVIN.
3^e — GUILLIER.
4^e — CALVET.
5^e — FRANCIS BEAUPIN.
6^e — CHOVEL.
7^e — CAMILLE JOUFFRAULT.
8^e — MARET.
9^e — BIZOT DE FONTENY.

Secrétaire

Président



1
Séance du 8 Juin 1903

Président M. Bizot de Fonteny
Secrétaire M. Béraud

M. M. Béraud,	favorable
Moussier,	hostile
Guillier,	hostile
Beaupré,	favorable
Chovet,	favorable
Juffrauld,	favorable
Celvet,	favorable
Malet,	hostile
Bizot de Fonteny,	favorable.

Le texte de loi voté par la Chambre est mis
aux voix et adopté en première lecture par 71 contre 2
La séance est renvoyée à jeudi de la
prochaine prochaine - (à 1 h.)

Le Président
Bizot de Fonteny

Le Secrétaire
Béraud

2

Séance du 11 Juin 1903

Loi adoptée par la Chambre
Tout vote par 5 voix sur 1 -

M. Bérengé est nommé rapporteur -

Le Président -
M. Joly de Fleury

Le Secrétaire
M. Berthelot

Séance du 19 Juin 1903

M. Bérengé donne lecture de son rapport.
Le rapport est adopté à la majorité

M. Bérengé est autorisé à déposer son rapport
à la séance d'aujourd'hui -

Le Président
M. Joly de Fleury

Le Secrétaire
M. Berthelot

